

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	03 Décembre 2018	Séance du : 19 Décembre 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 23	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurac Cabrières) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (St Félix de Lodez), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Henri JURQUET (Brignac), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Eau et assainissement – (Ex SEPAC) - Approbation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS)

Monsieur REVEL rapporte aux membres du Conseil que les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif des communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve appartiennent depuis le 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de communes du Clermontais.

Le syndicat dit SEPAC (Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif de Clermont l'Hérault-Nébian-Villeneuve) qui assurait les compétences pour le compte de ces trois communes a donc été dissout.

La Communauté de communes, autorité compétente doit rendre compte du prix et de la qualité du service mis en œuvre sur ce territoire pour l'exercice 2017 durant lequel le SEPAC était encore compétent.

Monsieur REVEL précise que ces rapports doivent obligatoirement faire figurer des indicateurs de performance techniques et financiers et être mis à disposition du public pour permettre d'informer les usagers sur la gestion du service public.

Les rapports relatifs à l'année 2017 ont été rédigés par le cabinet d'études « A Propos » qui assure un rôle d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi du contrat du Délégué.

Ces deux rapports sont transmis par voie dématérialisée et sont disponibles pour consultation, sous format papier dans les locaux de la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire d'adopter les rapports 2017 ci-annexés sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte les rapports 2017 ci-annexés du délégataire SAUR sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'ancien Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif de Clermont l'Hérault-Nébian-Villeneuve (SEPAc).

Autorise Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX